



**HAL**  
open science

# Le patrimoine maritime bâti des littoraux : élément majeur d'identité et de reconstruction culturelle et sociale des territoires côtiers d'aujourd'hui

Guillaume Marie, Françoise Péron

## ► To cite this version:

Guillaume Marie, Françoise Péron. Le patrimoine maritime bâti des littoraux : élément majeur d'identité et de reconstruction culturelle et sociale des territoires côtiers d'aujourd'hui. Festival International de Géographie, Oct 2009, Saint-Dié-des-Vosges, France. hal-00430009

**HAL Id: hal-00430009**

**<https://hal.science/hal-00430009>**

Submitted on 5 Nov 2009

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# **Le patrimoine maritime bâti des littoraux : élément majeur d'identité et de reconstruction culturelle et sociale des territoires côtiers d'aujourd'hui**

Guillaume Marie, Françoise Péron,  
Observatoire du patrimoine maritime culturel de Bretagne,  
Laboratoire Géomer (UMR LETG 6554 CNRS-UBO), Université de Bretagne Occidentale

*Courriels* : [guillaume.marie@univ-brest.fr](mailto:guillaume.marie@univ-brest.fr), [francoise.peron@univ-brest.fr](mailto:francoise.peron@univ-brest.fr)

## Des héritages bâtis au patrimoine maritime culturel

Les littoraux français, en métropole comme en Outre-mer, ont connu depuis l'Antiquité une longue histoire maritime qui a entraîné l'édification, au cours des siècles, de nombreux bâtiments, monuments, infrastructures portuaires ou encore éléments flottants. Petits ou grands, prestigieux ou non, ils ont pour point commun de qualifier les littoraux d'aujourd'hui dans leur spécificité maritime. Ils construisent les paysages côtiers au même titre que les éléments naturels, en particulier dans les ports où ils sont concentrés, et, bien que parfois méconnus, sont appréciés du plus grand nombre, habitants du lieu comme visiteurs lointains. Ces héritages participent par ailleurs à la culture commune des sociétés littorales héritée d'une longue tradition maritime, où ils rappellent les savoir-faire partagés, les solidarités entre gens de mer et font échos au « désir de rivage ». Ces biens culturels permettent également l'ancrage territorial des nouvelles populations littorales, sont supports d'éducation pour les jeunes générations et sources d'inspiration et de création pour les artistes.

Les activités humaines passées sur les littoraux et les cultures maritimes ont fait naître au cours du temps différents types d'éléments bâtis que l'on peut regrouper en plusieurs catégories :

- la signalisation et la surveillance des côtes (phares, sémaphores, tourelles, balises...);
- la défense militaire des côtes (châteaux, fortifications, corps de garde, blockhaus...);
- la protection contre l'érosion côtière (digues, murs de soutènement, muretins en pierre...);
- le transit terre/mer (cales, quais, môles, formes de radoub...);
- la production primaire et la commercialisation des produits de la mer (halles à marée, glaciers, remises de pêcheurs, pêcheries...);
- les activités artisanales et industrielles liées à la mer (conserveries, ateliers de chantier naval, marais salants, moulins à marée, fours à goémon...);
- la vie des populations littorales (habitats de pêcheur, maisons d'armateur, Abris du Marin, abris du canot de sauvetage...);
- l'activité balnéaire de loisirs et de santé (villas, hôtels, centres de thalassothérapie, cabines de plage...);
- les pratiques religieuses, mémorielles et les expressions légendaires (édifices religieux possédant des *ex-voto* ou d'autres éléments à référence maritime, monuments de commémoration des péris en mer, rochers associés à une légende...);

- les activités scientifiques et muséales (stations de recherche, aquariums, musées de la pêche...).

Certains de ces héritages bâtis ont été détruits ou oubliés, d'autres ont changé d'usage. Nombre d'entre eux ont subsisté jusqu'à aujourd'hui et sont parfois même encore utilisés. Parmi ces biens hérités, certains ont été conservés et mis en valeur. Ils constituent alors notre patrimoine culturel, au même titre que les biens immatériels (qualifications techniques, savoir-faire, rites, mythes...). Il s'agit d'un choix délibéré d'individus gérant un territoire côtier ou de citoyens, désormais souvent regroupés en association, issus des sociétés littorales ou nouveaux arrivants. Il peut également s'agir d'un choix plus ou moins arbitraire d'une région, voire d'une nation entière. Cette décision de préserver et de transmettre aux générations futures n'est pas figée dans le temps et peut être remise en question. C'est la raison pour laquelle on parle pour le patrimoine maritime de « construction culturelle » qui peut évoluer au fil des années.

Au-delà de l'importance de protéger et de valoriser ces éléments bâtis hérités des activités maritimes passées pour pouvoir les transmettre, il convient de souligner leur forte valeur identitaire pour les sociétés actuelles, leur dimension économique et peuplante de premier ordre (tourisme, transport maritime, pêche, cultures marines, transformation et commercialisation des produits de la mer...), ainsi que leur dimension structurante pour les territoires littoraux, actuellement en phase de recomposition économique, sociale et spatiale de grande envergure.

### L'évolution de la dynamique patrimoniale

La conviction de l'intérêt de la mise en patrimoine des héritages maritimes est relativement récente. Dans les années 1960, les héritages maritimes culturels commencent tout juste à être mis en valeur avec l'ouverture de nouveaux musées intégrant dans leur collection cette thématique et l'émergence de fêtes du patrimoine maritime, relativement modestes qui permettent souvent une initiation à la culture maritime d'individus n'appartenant pas à ce milieu. La naissance, dans les années 1980, d'un nouveau patrimoine maritime populaire, festif et identitaire, d'abord sur les littoraux bretons, puis sur les autres littoraux français, entraîne une telle adhésion au plan régional puis national que ce mouvement d'enthousiasme pour les fêtes maritimes et les bateaux anciens devient un véritable phénomène de société. Ce tournant se produit à un moment de rupture historique forte dans les activités littorales et maritimes, en réaction à la disparition brutale des activités de pêche, de cabotage, de construction navale artisanale qui caractérisaient jusqu'alors assez largement les économies et les sociétés littorales.

Durant cette décennie, la prise de conscience du risque de disparition totale des bateaux de travail anciens (bisquines, lougres, chasses-marée, sloops de pêche...) qui achevaient de pourrir au fond des rias et des ports, entraîne la prise de conscience du risque d'une perte irrémédiable d'un pan fondamental de la mémoire et des techniques maritimes. Cela déclenche un grand mouvement de sauvegarde du patrimoine maritime breton qui se développe en lien avec la constitution d'associations locales et la création de la revue *Le Chasse-Marée*. À l'échelon national, le ministère de la Mer qui voit également le jour à la même période (1981), encourage et soutient ce mouvement inédit de patrimonialisation. C'est dans ce contexte que les premiers bateaux à valeur patrimoniale sont mis en valeur. En 1983, ils sont officiellement reconnus

comme objets à protéger (classement aux Monuments Historiques).

Puis le mouvement prend de l'ampleur sous l'impulsion de la revue le *Chasse-Marée* et du quotidien *Ouest-France*, qui lancent en 1989, au niveau national, le « Concours des Bateaux des côtes de France », en prévision du premier très grand rassemblement de « vieux gréements » qui aura lieu lors de la fête maritime de « Brest 1992 ». En trois ans, un grand nombre de communes littorales de Bretagne, et, au-delà, de France, construisent, chacune dans l'enthousiasme, la réplique de leur bateau traditionnel emblématique. Ainsi, une véritable flotte patrimoniale voit le jour. Ces bateaux du patrimoine deviennent les objets-phares des fêtes maritimes. Le vif succès remporté auprès du public par ces premiers rassemblements surprend les organisateurs. De nouvelles fêtes sont organisées et des fêtes abandonnées sont relancées. Ce type d'événement festif se généralise sur les littoraux français et se diversifie progressivement. On assiste également à un essor de musées, créés ou soutenus par des associations, qui deviennent plus spécialisés. De nombreuses associations voient en effet le jour durant la décennie 1980 pour créer et assurer la gestion de ces musées, des fêtes du patrimoine maritime et la construction de répliques de bateaux de travail. Plus généralement, la prise de conscience de l'intérêt et de la nécessité de la préservation et de la valorisation des héritages maritime lors de cette décennie entraîne la création d'associations dans tous les champs patrimoniaux liés au maritime.

A la fin des années 1990, les grandes fêtes du patrimoine maritime tendent à s'uniformiser, à perdre leurs spécificités locales et à privilégier les activités commerciales (présence de très grands voiliers ou de reconstitutions historiques, identiques à chaque fête, location des bateaux à des entreprises...). La flotte patrimoniale change de ce fait progressivement de nature. De plus, malgré un deuxième concours du *Chasse-Marée* en 1996, seulement un petit nombre de bateaux navigants et ouverts au public ont été reconstruits après 1992, date du premier grand rassemblement de vieux gréements à Brest. Dans le même temps, on assiste au réaménagement de certaines zones portuaires délaissées permettant leur appropriation par de nouvelles populations, en particulier dans les grandes villes maritimes. La dynamique patrimoniale entre donc dans une nouvelle phase, moins novatrice, malgré la multiplication des structures muséales et des associations à caractère maritime. Celles-ci manquent souvent de moyens pour mener à bien leurs projets et la pérennisation de ces structures n'est pas toujours assurée, notamment pour celles en charge de la restauration ou de l'entretien des navires de la nouvelle flotte.

Le renouveau du patrimoine maritime par l'émergence de fêtes et la multiplication de bateaux du patrimoine a non seulement permis de rassembler des groupes variés de populations autour du fait maritime, mais il a aussi contribué à la reconfiguration des territoires littoraux sur le mode d'aujourd'hui. De nouveaux défis sont néanmoins à relever. Les fêtes du patrimoine, en particulier les rassemblements de vieux gréements, ne correspondent plus entièrement aux besoins d'aujourd'hui. Le rôle des associations dans la préservation et la promotion des héritages maritimes est à souligner, mais elles ne suffisent plus à la tâche car d'autres héritages maritimes sont à leur tour en danger (phares, sémaphores, conserveries de poisson, habitats spécifiques...). Les institutions, en particulier les collectivités locales, doivent se saisir de la question afin que la valorisation du patrimoine devienne un réel outil d'aménagement des territoires littoraux, pour conserver tout en la faisant évoluer leur identité maritime, pour redonner sens aux lieux bousculés par les mutations récentes des économies et des modes de vie. Mais,

pour l'instant, cette valorisation est incomplète et la prise de conscience des potentialités qu'elle renferme reste partielle et partielle.

### Des héritages menacés

Cette nouvelle phase de valorisation du patrimoine maritime culturel qui commence actuellement doit cependant faire face à des écueils importants liés aux mutations profondes que subissent actuellement les territoires littoraux. Sous l'effet de la mobilité accrue des populations et de l'accessibilité généralisée des zones côtières, ainsi que de la propagation du « désir de rivage », partagé maintenant par toutes les catégories sociales, les littoraux n'ont jamais été aussi fréquentés ni convoités.

En raison de soldes migratoires et naturels positifs, la densité des communes littorales augmente plus vite que celle de l'ensemble du territoire métropolitain (260 contre 108 habitants/km<sup>2</sup> en 1999). Dans le détail, des évolutions démographiques légèrement différentes aboutissent cependant à un résultat similaire. Malgré un solde naturel largement positif, la population des littoraux de la façade Manche-Mer du Nord évolue plus lentement, mais elle était déjà très dense. Celle des littoraux atlantiques, malgré son vieillissement, s'accroît fortement grâce à l'installation massive de nouveaux habitants. La situation des littoraux méditerranéens est médiane. Il en résulte sur la plupart des côtes françaises un étalement urbain progressif, en particulier dans les zones périurbaines, et une forte hausse de population dans les communes de la zone rétro-littorale.

L'attraction forte qu'exercent les littoraux depuis la fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle, avec leurs paysages magnifiés, supports de rêveries, synonymes de liberté et d'infini, et la plus grande mobilité, beaucoup plus récente, de l'ensemble de la population française expliquent pour une large part cette évolution. La conjonction de ces deux phénomènes est également responsable de la massification du tourisme et du développement des résidences secondaires sur le littoral.

Ces tendances risquent de s'accroître dans le futur. Dès lors, comment concilier préservation des héritages bâtis dans un espace réduit et soumis à de fortes pressions foncières en raison de l'installation de populations, pérennes ou non, et développement d'activités économiques et de service ? Dans une perspective à court terme, la tentation est grande d'opter pour l'adaptation immédiate et sans précaution des territoires côtiers aux besoins nouveaux d'hébergement, de commerce, de loisirs nautiques, de plaisance et de circulation automobile de front de mer. La logique de rentabilisation économique par le tourisme, pouvant aller jusqu'au choix d'affectation monofonctionnelle de certains sites, est souvent la plus forte.

Sur les littoraux urbanisés non protégés (absence de Monument Historique à proximité ou de Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager), la compétition pour l'espace et la requalification rapide du territoire se font souvent au détriment d'héritages, considérés comme mineurs, mais dont l'intérêt en termes de mémoire, et parfois d'architecture, est indéniable : conserveries de poissons abandonnées, immeubles décrépis d'un front portuaire urbanisé du XIX<sup>ème</sup> siècle, infrastructures portuaires anciennes... Les espaces portuaires de taille moyenne ou plus réduite dont les fonctions de pêche ou de commerce maritime sont tombées en

désuétude sont particulièrement touchés par ces risques de destruction. Après les fronts portuaires des grandes villes maritimes, restaurés sur une base intégrant les héritages maritimes, c'est donc sur le chapelet des petits ports à valeur patrimoniale – qui constitue l'attractivité irremplaçable des côtes françaises – que portent actuellement les principaux enjeux.

Dans les territoires côtiers ruraux, le mitage des espaces naturels et agricoles atténue non seulement la valeur paysagère du site, mais il entraîne également l'absorption progressive des héritages bâtis isolés (héritage militaire, sémaphore, villa balnéaire...) dans une nappe périurbaine sans identité.

Dans ce contexte de besoin impératif d'espace sur le trait de côte, et sans volonté politique ou démarche citoyenne, les héritages maritimes bâtis risquent donc d'être « noyés » dans de nouvelles formes d'urbanisation, d'être dénaturés, voire d'être détruits - ainsi que cela s'est déjà souvent produit et continue à se produire.

En contrepartie, le développement des pratiques de « Gestion Intégrée des Zones Côtières » depuis une quinzaine d'années peut constituer une chance pour ces biens culturels ; à condition que celles-ci prennent en compte, sur un pied d'égalité, les patrimoines naturels et les patrimoines économiques, sociaux et culturels spécifiques à ces territoires marqués par la mer et les activités maritimes.

### Une gestion intégrée à développer

C'est le sens de la démarche adoptée depuis 2005 par l'Observatoire du patrimoine maritime culturel de Bretagne, situé à Brest, qui, pour répondre à une demande qui commence à poindre de la part des pouvoirs publics d'identification des biens matériels à valoriser et à protéger en priorité, a mis au point des outils d'aide à la décision. Ceux-ci sont pluriels :

- nouveau type d'inventaire, problématisé, mis au point techniquement avec l'aide du service de l'Inventaire en région, qui fait apparaître pour chaque élément répertorié et pour chaque type d'espace littoral, les risques et enjeux qui pèsent sur ceux-ci, auxquels sont adjointes des recommandations ; les résultats sont présentées aux acteurs locaux et discutées avec eux, puis mis à la disposition du public (portail des patrimoines de Bretagne GLAD de la Région) ;

- bases de données géoréférencées (SIG) sur les différents types d'héritage maritime et formes de valorisation, permettant la spatialisation des enjeux et des risques, à différentes échelles géographiques ;

- prototype d'atlas départemental du patrimoine maritime culturel présentant la diversité des champs patrimoniaux et des exemples de mise en valeur possible en Finistère, dans un objectif d'aménagement du territoire et de hiérarchisation des opérations à effectuer (atlas édité par le conseil général en 2009, une version pour le grand public devrait voir le jour en 2010) ;

- enquêtes de perception du patrimoine maritime culturel auprès des acteurs du littoral (habitants, commerçants, travailleurs, élus...) afin de les sensibiliser et de connaître leurs aspirations et

leurs besoins en la matière et donc d'établir une véritable concertation ; ces enquêtes conduisent à la définition d'un patrimoine maritime commun, basé sur des critères qualitatifs, pour hiérarchiser les enjeux et étayer des avis de gestion.

Des applications sont désormais en cours de développement dans le cadre de partenariats avec les municipalités, le Parc Naturel Marin d'Iroise, le Conseil général du Finistère ou le Conseil régional de Bretagne. Des actions de sensibilisation au patrimoine maritime ont également été menées en direction des scolaires et du grand public. Au niveau national et européen, des contributions dans le cadre de grandes réflexions thématiques ou transversales (Livres Vert et Bleu Européens, Grenelle de l'Environnement et de la Mer) et des interventions auprès des élus commencent à porter leurs fruits. Malgré ce contexte de renouvellement complet des méthodes, des outils et des objectifs de gestion des espaces côtiers et la mise en œuvre d'une démarche partant cette fois directement des territoires littoraux, il n'est pas encore certain que les héritages maritimes occupent la place qui leur revient dans les réaménagements de sites soumis à des pressions démographiques et foncières particulièrement importantes.

On peut ainsi s'interroger sur les priorités des gestionnaires des territoires côtiers. Des contradictions pointent parfois actuellement entre les décideurs locaux et les instances supra-communales. Si ces dernières sont généralement convaincues de l'intérêt identitaire et touristique du patrimoine maritime, les élus des communes littorales sont confrontés à une pression forte de leurs administrés et d'acteurs économiques divers pour mener à bien des projets (modernisation des infrastructures portuaires, développement de la plaisance, montage d'opérations immobilières d'envergure, implantation de structures de tourisme de type thalassothérapie, centres de vacances ou complexe hôtelier...) qui mettent souvent en péril les héritages, en particulier sur les fronts portuaires urbanisés. À ces programmes, souvent conçus et réalisés dans l'urgence, devraient être substituées d'autres pratiques destinées à concilier développement économique durable et préservation de l'harmonie paysagère. C'est là l'objectif majeur qu'il faudrait atteindre dans toute politique affichant le respect du principe de gestion intégrée des zones côtières, quel que soit le niveau territorial d'application de celle-ci.

### Conclusion :

Le besoin contemporain de patrimoine maritime est un fait social et culturel caractéristique des sociétés en mutation. Il est indispensable au développement humain des générations futures et forge l'identité des populations littorales. Construction culturelle qui s'appuie sur la diversité des héritages maritimes bâtis sur les littoraux français, le patrimoine évolue en fonction des projets des groupes sociaux et des instances en charge de leur conservation, de leur réhabilitation ou de leur promotion.

Après une période particulièrement innovatrice durant les années 1980, la dynamique patrimoniale maritime s'est ralenti. Aujourd'hui, de nouveaux besoins se font ressentir. Les menaces que subissent actuellement les héritages maritimes, en particulier dans les petits ports, en raison des évolutions socio-économiques et démographiques récentes des littoraux, nécessitent de changer l'approche. Dans un contexte de pression foncière et de mutations économiques, la restructuration nécessaire des territoires côtiers doit prendre en compte le rôle majeur que

peuvent jouer les biens culturels à caractère maritime en terme d'aménagement du territoire (reconfiguration urbaine, développement du tourisme littoral et maritime, ancrage territorial des populations, réponse au désir de rivage...).

Pour répondre à ces nouveaux défis, l'Observatoire du patrimoine maritime culturel de Bretagne a expérimenté plusieurs outils d'aide à la gestion intégrée des zones côtières par l'identification et la hiérarchisation des héritages maritimes bâtis à valoriser. Les méthodes ont été testées dans le cadre de différents projets en Bretagne et sont aujourd'hui opérationnelles. Il reste désormais aux pouvoirs publics à se saisir de la problématique du patrimoine maritime pour qu'elle devienne un élément incontournable de reconstruction culturelle, sociale et identitaire des territoires côtiers.